



COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JANVIER 2011

L'AN DEUX MILLE ONZE le 24 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOULIAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAVROUL, Maire.

Date de convocation : 18 janvier 2011

ETAIENT PRESENTS : Mmes, Mlles, MM Dominique ALCALA, Lysiane BARDET, Jean-Pierre BERTRAND, Christian BLOCK, Anita BONNIN, Marie BOYER, Marie-Claire CAILLOU, Catherine CHAILLON, Frédéric DELHOMME, Jean-Pierre FAVROUL, Jean-Pierre FIORUCCI, Marie-France FRADIN, Franck LECALIER, Patricia LHYVERNAY, Florence PITOUN, Richard SCHMIDT, Michel THIBEAU.

POUVOIRS DONNES : Laurine DUMAS à Jean-Pierre FAVROUL, Evelyne DUPUY à Franck LECALIER, Patrick JACQUART à Marie-France FRADIN,

Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 17 suffrages exprimés : 20

SECRETAIRE DE SEANCE : Lysiane BARDET

Compte-rendu de la séance du 29 novembre 2010 : le Maire ayant donné connaissance du Compte-rendu de la réunion du 29 novembre 2010, celui-ci est approuvé par le Conseil municipal.

Vote Pour 20 Abstention 0 Contre 0

2011-01

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE AVEC LA CAF –
AVENANT N°1

Monsieur le Maire rappelle que les services d'accueil de loisirs de la commune se sont enrichis récemment d'un Accueil de loisirs jeunesse (ALJ) pour les adolescents, et de 5 places nouvelles créées dans le Centre de loisirs maternel grâce à la réhabilitation des anciens ateliers.

Ces modifications ont été prises en compte par voie d'avenant dans le Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF, annexé à la présente délibération, ce qui permet d'obtenir pour celles-ci le versement de la prestation de service enfance jeunesse (Psej) dans les mêmes conditions que les autres activités d'accueil de loisirs.

Ouï ces explications et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser la signature de l'avenant au Contrat enfance jeunesse avec la CAF tel que porté en annexe

Vote Pour 20 Abstention 0 Contre 0

2011-02

**MARCHE PUBLIC D'ELABORATION ET D'IMPRESSION
DU MAGAZINE MUNICIPAL – ATTRIBUTION**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a engagé une procédure de marché public concernant le renouvellement du contrat de réalisation et d'impression du magazine municipal.

La Commission Communication, réunie le 13 décembre 2010, et après avoir procédé à l'ouverture et à l'analyse des propositions décide de retenir l'entreprise suivante :

Agence EDEN (PLASSAC, Gironde)

13 752 € TTC (prix annuel)

Monsieur le Maire précise que les détails de la consultation sont évoqués dans un rapport mis en annexe de la présente délibération et tenu à la disposition des élus. Il fait remarquer que cette consultation permet une économie de 7 000 € à 8 000 € par an pour un meilleur rendu et félicite la Commission pour son travail.

Où ces explications et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la décision de la Commission Communication concernant l'attribution du marché public sur la réalisation et l'impression du magazine municipal.

<u>Vote</u>	Pour 20	Abstention 0	Contre 0
--------------------	---------	--------------	----------

2011-03

**CHEMINS PIETONNIERS – CONVENTION DE TRANSFERT EN PLEINE PROPRIETE DE
VOIES COMMUNAUTAIRES A LA COMMUNE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Monsieur le Maire rappelle que les chemins de Bouliac ont été transférés par la commune à la Communauté Urbaine de Bordeaux en 1970.

Ces voies ne pouvant subsister dans le domaine public routier de la CUB, affecté à la circulation publique et générale, la CUB et la ville de Bouliac sont convenues de leur retour dans le patrimoine communal sur le fondement de l'article L3112-1 du Code de la propriété des personnes publiques.

Il précise par ailleurs que pour contribuer aux frais d'entretien de ces voies sur 10 ans, la CUB versera à la ville de Bouliac la somme de 244 000 €.

La CUB a d'ores et déjà délibéré en ce sens lors d'un conseil de communauté en date du 29 novembre 2010.

La liste des chemins, ainsi que tous les ouvrages et équipements qu'elle comprend sont précisés dans une Convention annexée à cette délibération. Leur remise en état de viabilité par les soins de la CUB a été constatée par des procès-verbaux joints à la Convention.

Enfin, il est bien précisé que si dans le futur, certaines de ces voies avaient vocation à être aménagées, selon les normes techniques requises, pour être affectées à la circulation publique et générale, leur transfert en pleine propriété au bénéfice de la Communauté urbaine de Bordeaux s'effectuera conformément aux dispositions légales qui seront en vigueur.

Le Maire tient à souligner là encore le travail de la Commission développement durable pour avoir mené ç bien ce projet complexe.

Où ces explications et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De reprendre dans son domaine public les voies dont la liste figure dans la Convention jointe en annexe contre un versement arrondi à 244 000 €
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec la Communauté Urbaine de Bordeaux

<u>Vote</u>	Pour 20	Abstention 0	Contre 0
--------------------	---------	--------------	----------

2011-04

**SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL
DES GENS DU VOYAGE – VALIDATION**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la révision du Schéma départemental d'accueil des gens du voyage de la Gironde engagée en 2009 touche à sa fin.

Ce travail a consisté à évaluer les progrès accomplis depuis l'approbation de ce schéma en 2003, identifier les obstacles à sa réalisation tout en tenant compte de l'accroissement de la sédentarisation des gens du voyage, élaborer des orientations et un plan d'actions pour la période de 2011 à 2016.

Avant l'approbation de ce nouveau schéma par l'Etat et le Conseil Général, l'avis des communes et EPCI est requis, dont celui de la commune de Bouliac.

Monsieur le Maire rappelle que des éléments de ce schéma ont été fournis aux conseillers, et que l'intégralité du document est mis à leur disposition pour consultation.

Il propose d'émettre un avis favorable à la révision du Schéma départemental d'accueil des gens du voyage de la Gironde, mais rappelle toutefois que la commune de Bouliac n'est pas concernée par les aires d'accueil puisque seules les communes de plus de 5 000 habitants le sont.

Oùï ces explications, le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- D'émettre un avis favorable à la révision du Schéma départemental d'accueil des gens du voyage de la Gironde.

<u>Vote</u>	Pour 20	Abstention 0	Contre 0
--------------------	---------	--------------	----------

2011-05

**CIMETIERE COMMUNAL – VALIDATION DES TARIFS –
APPROBATION DU REGLEMENT**

Monsieur le Maire rappelle que le Bureau municipal a débattu récemment des tarifs des concessions du cimetière municipal et propose un tarif de 50 € le m² pour une durée de 30 ans.

Par ailleurs, Monsieur le Maire explique qu'il convient de voter un règlement du cimetière municipal qui puisse permettre entre autres de limiter l'achat des concessions dans le temps et limiter ainsi la multiplication des tombes abandonnées. Il propose donc au Conseil municipal de valider le projet de règlement inscrit en annexe de la délibération.

Monsieur le Maire explique par ailleurs qu'il cherche à répondre à toutes les demandes de concession qui sont faites, mais que la gestion des cimetières est de compétence communautaire et qu'il n'y a pas d'obligation pour Bouliac de fournir des concessions aux demandeurs, au contraire de celui d'Artigues.

Oùï ces explications, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- D'adopter le tarif de 50 € le m² pour des concessions de 30 ans.
- De voter le règlement du cimetière municipal inscrit en annexe de la délibération

<u>Vote</u>	Pour 20	Abstention 0	Contre 0
--------------------	---------	--------------	----------

2011-06

**MAISON DE L'EUROPE BORDEAUX-AQUITAINE –
ADHESION**

Monsieur le Maire explique l'intérêt pour le Conseil municipal d'adhérer à la Maison de l'Europe Bordeaux-Aquitaine pour l'année 2011.

La cotisation 2011 est fixée à 200,00 €

Où ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- L'adhésion à Maison de l'Europe Bordeaux-Aquitaine
- le versement d'une cotisation de 200,00 € pris sur les crédits de l'article 6281 du BP 2011

Vote Pour 20 Abstention 0 Contre 0

2011-07

PRIME DE NAISSANCE CAISSE D'EPARGNE – CONVENTION

Monsieur le Maire rappelle qu'une Convention avec la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charente permet de délivrer des « bons naissances » aux parents de nouveau-nés.

L'établissement bancaire a proposé un projet de nouvelle convention qui modifie légèrement les modalités du partenariat : les parents peuvent désormais ouvrir 2 comptes au lieu d'un seul qui seront crédités de 15 € chacun par la Caisse d'Epargne (contre 16 € sur un seul compte auparavant) ; la mairie porte sa participation de 7,62 € à 10 €.

Où ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter les termes de la Convention ci-jointe proposée par la Caisse d'Epargne
- d'autoriser le Maire à signer cette convention et à la mettre en œuvre

Vote Pour 20 Abstention 0 Contre 0

2011-08

**TRAVAUX PONT DE BOULIAC –
DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DU SDEEG**

Monsieur le Maire rappelle que par une délibération en date du 27 octobre 2008, la commune a transféré au SDEEG la compétence « Pouvoir concédant » dans le domaine du réseau de la distribution publique d'énergie électrique à compter du 1^{er} novembre 2008.

La commune est aujourd'hui appelée à solliciter l'aide financière du SDEEG dans le cadre des travaux d'aménagement du pont de Bouliac et plus particulièrement pour les opérations suivantes :

- Mise en souterrain des réseaux d'électrification dont les montants estimés sont retranscrits ci-dessous :

Participation communale (40% HT)	33 832 €
Participation SDEEG (60% HT)	50 748 €
TOTAL HT	84 580 €

Où ces explications et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter l'aide financière auprès du SDEEG pour les travaux d'enfouissement des réseaux électriques du poste Pont de Bouliac pour un montant estimé de 50 748 € HT.
- D'autoriser le Maire à signer les Conventions de demande d'aide financière

Vote

Pour 20

Abstention 0

Contre 0